

CHS Bull

BULLETIN D'INFORMATION DU RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE DU CERN

N° 48 - OCTOBRE 2021



STATISTIQUES

Statistiques 2020



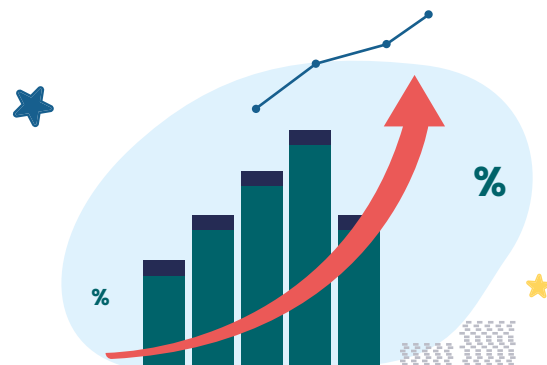
MESSAGE UNIQA

La parole à UNIQA



PRÉVENTION

Grippe saisonnière : comment se protéger



ÉDITORIAL

J'espère que vous avez passé un bel été malgré cette pandémie qui ne cesse de nous préoccuper avec ses « vagues » successives.

Voici venu le temps de vous informer sur notre, votre Régime d'assurance maladie !

Dans ce numéro, le dossier principal sera consacré aux statistiques de l'année 2020 où vous trouverez quelques informations sur l'impact que la pandémie a eu sur notre Régime.

Force est de constater que nous n'avons hélas pas été épargnés par cette dernière puisque nous avons enregistré une hausse significative du nombre de décès de nos membres.

Toutes nos pensées vont vers les familles et les proches de nos membres disparus.

Vous retrouverez également une analyse sur la baisse importante des dépenses de santé qui a été constatée en 2020 (-9%), alors que des hausses constantes ont été enregistrées les années précédentes.

Nous donnerons la parole à UNIQA qui répondra de manière simple à des questions fréquentes qui leur sont posées sur l'application des taux de remboursement en vigueur dans le Règlement du CHS et sur le mode de calcul des reports de plafonds dentaires et optiques. Des informations bien utiles donc...

Pour finir, notre Service médical vous informera sur la grippe saisonnière et comment se protéger. Une campagne de vaccination contre cette grippe sera de nouveau organisée : l'opération a été un réel succès l'année dernière et nous aimerions réitérer l'exploit.

Enfin, et alors que la parole m'est donnée, je ne peux m'empêcher de saluer la longévité de notre CHS Board qui s'est récemment réuni pour sa 300ème réunion : presque 30 ans d'existence !

Cela me permet aussi de remercier tous les membres - présents et passés - pour leur engagement et dévouement au service de notre Régime d'assurance maladie.

Je vous souhaite de rester vous et vos proches en bonne santé,

Très bonne lecture et au plaisir,

CARMELO SAIITA

Conseiller Stratégique du Directeur Général pour l'Assurance Maladie
Président du CHS Board

Depuis plusieurs années, le CHIS Bull' examine les statistiques sur l'évolution des remboursements des frais de santé (HIS) et des prestations dépendance (LTC) au cours de l'année précédente.

Si le début de l'année 2020 marque le début de la pandémie liée au COVID-19, la situation sanitaire mondiale reste encore très précaire à l'heure où nous bouclons ce numéro. Il y a un an, nous vous avons annoncé que nous vous informerions de l'impact de cette crise sur le CHIS.

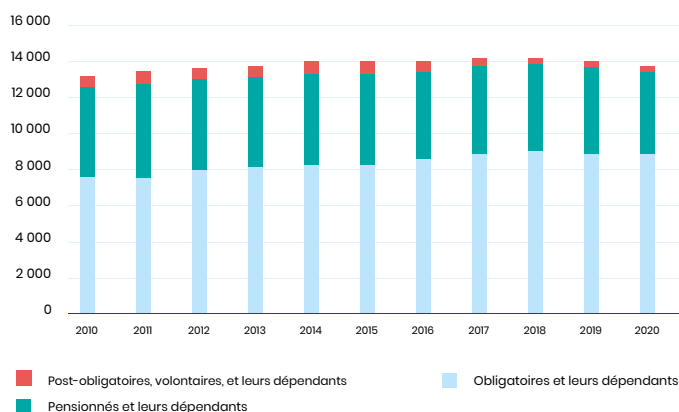
Nous vous présentons donc dans ce nouveau numéro les statistiques 2020 avec, quand cela est possible, l'impact de la crise sanitaire. La pandémie n'est malheureusement pas terminée. Nous serons seulement en mesure de voir les prochaines années comment cette crise sanitaire a réellement impacté le CHIS.



DÉMOGRAPHIE

En 2020, la démographie des assurés du CHIS continue sa baisse des effectifs amorcée en 2018. Comme l'année précédente, l'effectif des pensionnés continue la décroissance constatée depuis 2012. L'effectif des membres volontaires et de leurs dépendants continue sa baisse et ce depuis le 1er septembre 2017, date depuis laquelle aucune nouvelle affiliation volontaire au CHIS de membres du personnel associés (MPA) n'est possible.

EVOLUTION DE LA POPULATION DU CHIS PAR CATÉGORIE 2010-2020



ESTIMATION DE L'IMPACT DE LA PANDÉMIE COVID-19 SUR LA POPULATION DU CHIS

Même si l'on note une hausse des décès en 2020, particulièrement dans la tranche d'âge des 71 ans et plus, il est impossible de déterminer le nombre de décès imputables directement à la COVID-19. Pour les plus âgés de nos assurés, le décès a pu être avancé de quelques mois par la pandémie, mais nous ne disposons pas d'information sur les causes des décès. Nous avons une pensée pour la famille et les proches de nos membres disparus et nous nous associons à leur peine.

VARIATION DU NOMBRE DE DÉCÈS PAR TRANCHES D'ÂGES

TRANCHE D'ÂGE	NOMBRE DE DÉCÈS 2019	NOMBRE DE DÉCÈS 2020
0-70	9	6
71-80	25	38
81-90	66	94
>91	35	56
Total décès	135	194

POPULATION ASSURÉE PAR CATÉGORIE AU DERNIER JOUR DE LA PÉRIODE

MEMBRES	31.12.2019		31.12.2020		VARIATION 2019-2020
Obligatoires et leurs dépendants	9 001	63,9%	8 863	64,0%	-1,53%
Pensionnés et leurs dépendants	4 731	33,6%	4 621	33,4%	-2,33%
Post-obligatoires et leurs dépendants	167	1,2%	203	1,5%	21,56%
Volontaires et leurs dépendants	184	1,3%	167	1,2%	-9,24%
Total	14 083	100%	13 854	100%	-1,63%

Cette hausse des décès dans les classes d'âges élevées n'impacte pas de façon notable l'ensemble de la population du CHIS. En effet, nous constatons une diminution globale de la population. Par exemple, la tranche d'âge 0-18 ans voit ses effectifs diminuer de -3,9% en 2020 par rapport à 2019, contre -1,6% en 2019 par rapport à 2018.

REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE SANTÉ (HIS): FORTE BAISSSE

TOTAL DES DÉPENSES EN 2020 : **80'674'690 CHF**

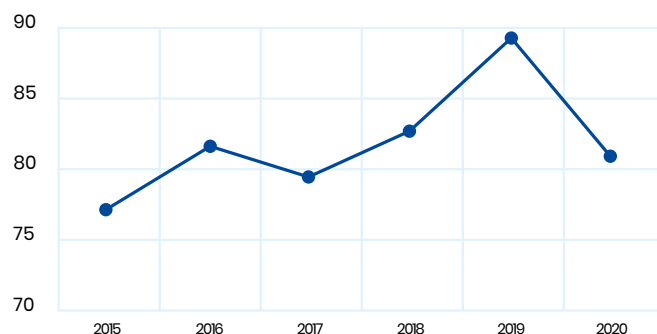
Si nous restons prudents sur l'analyse de l'impact de la pandémie COVID-19 concernant la démographie du CHIS, nous pouvons analyser plus précisément son impact sur les dépenses de santé en 2020. En 2019 le CHIS a accusé une forte hausse des dépenses de santé de +7,7%, mais l'année 2020, fortement impactée par la pandémie de Covid-19 voit une baisse spectaculaire des dépenses de santé de -9,33%. Cependant, cette baisse des dépenses de santé est un phénomène anormal et isolé qui peut s'expliquer par les éléments suivants, cachant une réalité qui pourrait devenir préoccupante:

- On a pu constater une forte diminution des cas coûteux (> 20 000 CHF) en montant (-10,6%) et mais aussi en nombre (-12%).
- Pendant cette période, certaines structures de santé ont fermé entraînant une chute du nombre de consultations et des difficultés d'accès aux soins. Ainsi, certains soins aigus n'ont pas eu lieu, et d'autres ont été reportés entraînant parfois de possibles aggravations des problèmes de santé.
- Certains assurés ont renoncé aux soins. Le renoncement aux soins est un risque important de santé publique notamment en ce qui concerne la prévention et le traitement des maladies graves comme le cancer et les pathologies cardiaques.

EVOLUTION ANNUELLE HIS 2015-2020 :

TOTAL DES FRAIS MÉDICAUX REMBOURSÉS	EN CHF	VARIATION %
2015	76 876 006	
2016	81 701 262	6,30%
2017	79 216 690	-3,00%
2018	82 590 631	4,30%
2019	88 971 369	7,70%
2020	80 674 690	-9,33%

EVOLUTION DES DÉPENSES DE SANTÉ HIS 2015-2020 : EN MILLIONS DE CHF

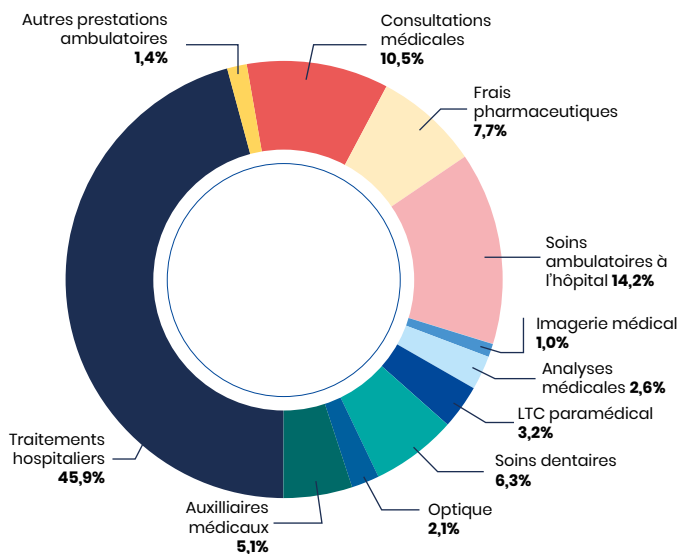


MONTANTS REMBOURSÉS ET MONTANTS MOYENS EN CHF PAR CATÉGORIE D'ASSURÉ

EN CHF	2019			2020		
	Sommes remboursées	%	Montant moyen par membre	Sommes remboursées	%	Montant moyen par membre
Obligatoires et leurs dépendants	26 576 856	29,9%	2 953	22 461 587	27,8%	2 534
Pensionnés et leurs dépendants	60 568 977	68,1%	12 803	56 076 692	69,5%	12 135
Post-obligatoires, Volontaires, et leurs dépendants	1 825 536	2,1%	5 201	2 136 411	2,6%	5 774
	88 971 369	100%		80 674 690	100%	



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE SANTÉ EN 2020



SOINS HOSPITALIERS : EN TRÈS FORTE BAISSSE

Si les frais d'hospitalisation représentent encore en 2020 le plus gros poste de dépenses du CHIS (45,9%), ils accusent une forte diminution en 2020 de -12,1%. Les hôpitaux publics voient cependant une augmentation de +1%. Cela s'explique par une augmentation des longs séjours suite à une hospitalisation : l'accès aux EMS¹ et EPHAD² ayant été limité par la COVID-19, les patients sont restés dans les hôpitaux. C'est dans les hôpitaux privés que la diminution est la plus importante par rapport à l'année précédente (-17,9%). Cela est dû directement à la COVID-19 car certaines interventions ont été déprogrammées et la chirurgie électorale a été ralentie. La chirurgie électorale se définit comme une chirurgie non urgente, qui peut être retardée ou annulée sans danger pour le patient, comme l'opération de la cataracte, l'ablation des amygdales...

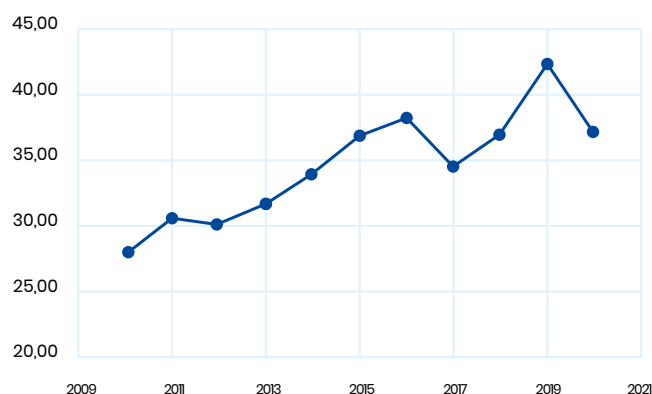
SOINS AMBULATOIRES : EN BAISSSE

La baisse est aussi marquée pour les soins ambulatoires : -6,9% par rapport à l'année 2019, avec une très forte baisse pour les soins dentaires (-16,2%) et les auxiliaires médicaux (-11,8%). Encore une fois la pandémie est en cause avec la fermeture de la plupart des cabinets médicaux et le renoncement aux soins dans certains cas par peur d'attraper le virus. Les analyses de laboratoire accusent quant à elles une légère baisse de -1% seulement car les tests COVID-19 ont été nombreux et compensent donc la baisse générale des autres analyses qui auraient pu être effectuées. Les frais pharmaceutiques diminuent aussi mais dans une moindre proportion. Les pharmacies sont restées ouvertes et dans beaucoup de cas, les prescriptions médicales renouvelables et arrivant à échéance ont été automatiquement reconduites.

VARIATION DES DÉPENSES DE SANTÉ EN 2020 VS 2019

Dépenses de santé en CHF	2019	2020	Variation 2019-2020
Traitements hospitaliers	42 129 659	37 048 227	-12,1%
Traitements ambulatoires	46 841 710	43 626 464	-6,9%
Consultations médicales	8 998 854	8 451 726	-6,1%
Frais pharmaceutiques	6 343 208	6 179 279	-2,6%
Soins ambulatoires à l'hôpital	12 069 006	11 494 432	-4,8%
Imagerie médicale	852 339	794 255	-6,8%
Analyses médicales	2 109 073	2 087 254	-1,0%
LTC paramédical	2 675 534	2 588 026	-3,3%
Soins dentaires	6 097 224	5 107 733	-16,2%
Optique	1 811 440	1 683 945	-7,0%
Auxiliaires médicaux	4 633 421	4 085 816	-11,8%
Autres prestations ambulatoires	1 251 611	1 153 997	-7,8%
Total	88 971 369	80 674 691	-9,3%

EVOLUTION DES DÉPENSES D'HOSPITALISATION 2010-2020 EN MILLIONS DE CHF



¹EMS : Etablissements médico-sociaux en Suisse.

²EPHAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes en France. Les EMS et les EPHAD hébergent des personnes âgées nécessitant des soins de longue durée.

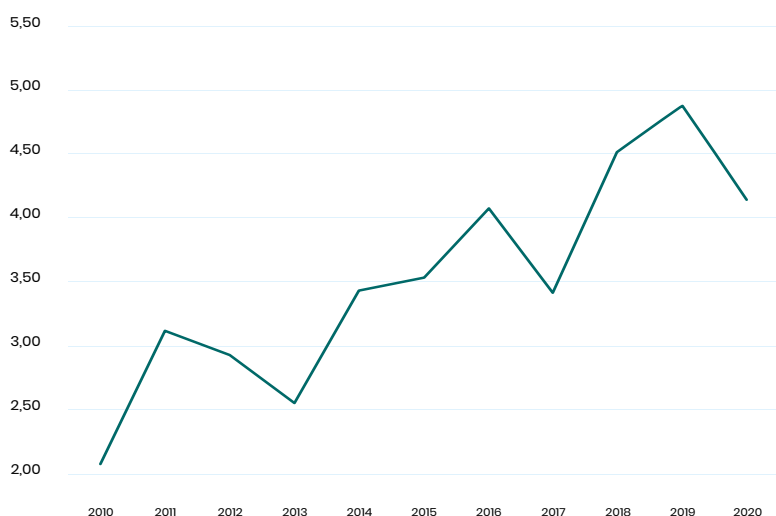


PRESTATIONS DÉPENDANCE LONG TERM CARE (LTC) : EN LÉGÈRE BAISSÉ

Liées à l'accroissement de la partie la plus âgée de la population dont elles évitent l'hospitalisation bien plus coûteuse, les allocations journalières diminuent de -0,3%. En 2019, les allocations journalières avaient augmenté de +3% par rapport à 2018. Et c'est désormais un total de 878 personnes qui a été pris en charge par le LTC depuis sa création en 2001.

	2019		2020		VARIATION 2019-2020	
DÉGRÉ DE DÉPENDANCE	NOMBRE DE PERSONNES AU 31.12.2019	ALLOCATIONS JOURNALIÈRES (CHF)	NOMBRE DE PERSONNES AU 31.12.2020	ALLOCATIONS JOURNALIÈRES (CHF)	NOMBRE DE PERSONNES	ALLOCATIONS JOURNALIÈRES (CHF)
FAIBLE	80	1 544 670	78	1 639 754	-2,5%	6,2%
MOYENNE	114	2 972 470	104	3 084 924	-8,8%	3,8%
GRAVE	80	3 440 725	73	3 210 324	-8,8%	-6,7%
TOTAL	274	7 957 865	255	7 935 002	-6,9%	-0,3%

IMPACT DE LA PANDÉMIE SUR ACCIDENTS NON-PROFESSIONNELS ACCIDENTS NON-PROFESSIONNELS EN MILLIONS DE CHF



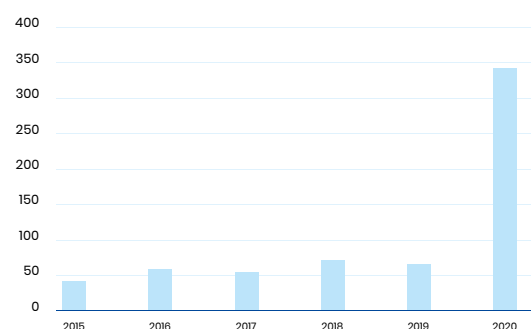
Sans surprise la limitation des déplacements lors de la pandémie a eu une conséquence directe sur les accidents non-professionnels qui ont vu leur nombre diminuer : moins d'accident de sports, d'accident de voitures... Cela représente une baisse de -14,7% des dépenses pour accidents non-professionnels entre 2019 et 2020.

SERVICE DE TÉLÉMÉDECINE : MEDGATE

Depuis janvier 2015, les membres du CHIS ont accès au service de télémédecine MEDGATE. Avant la pandémie ce service était utilisé de manière très confidentielle mais l'année 2020 a vu une forte augmentation des consultations.

En effet, le total de consultations pour la période 2015-2020 est de 692 dont 388 en 2020, soit plus de 56,1% du total sur la période. De petits ajustements ont dû être apportés notamment pour les patients résidant en France et l'amélioration du service fourni devrait se poursuivre en 2021.

NOMBRE DE TÉLÉCONSULTATIONS 2015-2020



RÉSULTATS FINANCIERS DU CHIS : FORTE DIMINUTION DES DÉPENSES HIS EN 2020

S'agissant des recettes, l'année 2020 a vu une baisse des cotisations qui s'explique surtout par la baisse du nombre de cotisants tant du côté des actifs que des pensionnés. Notre analyse de la démographie montre que pour la troisième année consécutive, le nombre des pensionnés et de leurs dépendants a diminué. A cette diminution, s'ajoute en 2020 l'annulation du programme des étudiants d'été entraînant une baisse du nombre des cotisants.

Concernant les dépenses, cette année se caractérise par une forte diminution des dépenses par rapport à 2019. Cette diminution provient des prestations HIS en baisse alors que les prestations LTC demeurent stables. Comme souligné précédemment, la crise de la COVID-19 a eu une conséquence directe sur les prestations CHIS : difficulté d'accès aux professionnels de santé, inquiétude liée à la contamination, report de certaines interventions ont entraîné une baisse des dépenses.

Il en résulte une hausse du résultat (15,8 MCHF) par rapport à 2019 (6,4 MCHF) qui était une année de forte augmentation des dépenses (voir [CHIS Bull' 47](#)).

FONDS CHIS : UNE PERFORMANCE EN DEMI-TEINTE

Les excédents (HIS et LTC) ont été, comme par le passé versés dans le fonds CHIS créé en 2008. En 2019, la performance des investissements du fonds CHIS avait été particulièrement bonne : +8,78 %. En 2020, la performance est plus mitigée (+1,6%) en raison notamment de la pandémie COVID-19 qui a rendu les marchés financiers très volatiles. De plus, au cours du dernier trimestre 2020, le fonds a été confié à 3 gestionnaires supplémentaires dans un souci de diversification.

Ceci a entraîné un léger ralentissement des performances suite à la mise en place des placements qui se sont par la suite révélés positifs. Au 31 décembre 2020, le fonds détenait 196 MCHF au titre du HIS et un peu plus de 101,6 MCHF pour le LTC (contre 178,7 MCHF pour le HIS et 98,5 MCHF pour le LTC en 2019).

La valeur du fonds a finalement progressé de 7,37% (+ 20,4 MCHF), soit 9,71% pour le HIS et 3,12% pour le LTC.

Nous n'avons pas encore tiré tous les enseignements de la crise sanitaire que nous venons de traverser et le CHIS s'est associé aux efforts des Etats membres en accompagnant les actions de prévention comme il le pouvait : remboursement des tests PCR, campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, information sur la vaccination dans les Etats....

Rappelons ici que le CHIS est avec le CERN son propre assureur, et que tout assureur se doit de disposer de réserves suffisantes pour faire face, en toute situation, à :

- ses engagements envers ses membres ;
- la gestion des remboursements des dépenses encourues mais non encore réclamées ;
- des risques catastrophiques (p. ex. en cas de pandémie) ;
- la hausse des dépenses de santé.

Conscient de l'importance de ce Fonds de réserve, le CERN a pris la décision en 2020 de se faire accompagner par un dépositaire qui surveille de près nos gestionnaires, passés de deux à cinq.

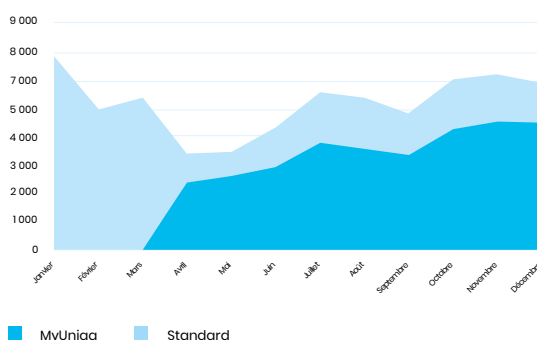


DEMANDES DE REMBOURSEMENT ET APPLICATION MYUNIQA

Le 1er Avril 2020 est entré en vigueur le nouveau règlement du CHIS autorisant la soumission des factures en ligne, ainsi que le lancement de **MyUNIQA**, le nouveau portail client d'UNIQA. Cette application qui était attendue depuis des années permet la soumission électronique des demandes de remboursement. Pour rappel, auparavant, la soumission des factures papier originales était obligatoire. Maintenant il est demandé de les conserver 2 ans à des fins d'audit.

Le lancement qui s'est déroulé dans un contexte difficile en raison de la crise sanitaire et de la difficulté de déplacement pour poster les demandes de remboursement a tout de suite été un grand succès : UNIQA a reçu le premier jour de lancement 316 demandes de remboursement électroniques ! En avril 2020, plus 65,2% des demandes de remboursement ont été faites sur l'application. Depuis cette date, la soumission en ligne représente environ 70% des demandes de remboursement, et ce chiffre reste stable. Les membres du CHIS ont tout de suite adopté ce nouvel outil !

EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT



Nous constatons des questions fréquentes sur l'application pratique des taux de remboursement en vigueur dans le Règlement du CHIS et sur le mode de calcul des reports de plafonds dentaires et optiques. Nous allons faire en sorte d'y apporter des réponses simples :

COMMENT SONT CALCULÉS LES MONTANTS FCA (FRAIS À CHARGE DE L'ASSURÉ) ?

Selon la « Règle générale » détaillée dans l'Annexe I du Règlement du CHIS, le taux de remboursement des traitements médicaux relatifs à une même personne est progressivement de 80, 90 ou 100 % pour des traitements effectués pendant la même année civile. C'est la date des soins qui est prise en compte pour le calcul des FCA indépendamment de la date de soumission des frais médicaux.

Le montant maximum à charge de la personne est plafonné à CHF 3'000.-. Au-delà de ce montant les frais médicaux sont pris en charge à 100%.

La règle de prise en charge se présente comme suit et est basée sur le montant restant à charge du membre :

- FCA1 : montant cumulé des FCA à 500.- CHF : remboursement à 80% (85% si bonus de remboursement¹)
- FCA2 : montant cumulé des FCA entre 500.- CHF et 2999,99 CHF : remboursement à 90% (95% si bonus de remboursement)
- FCA3 : montant cumulé des FCA dès 3000.- CHF : remboursement à 100 %

Si le montant FCA est franchi sur une facture, plusieurs taux peuvent s'appliquer sur cette facture. Le message « Taux : 80%, 90% seuil(s) FCA franchi(s) » apparaît sur le décompte de remboursement.

Le taux s'adapte automatiquement en fonction des remboursements que vous avez déjà reçus : quel que soit l'ordre dans lequel vous envoyez vos factures, le montant total remboursé sera toujours identique.

COMMENT FONCTIONNENT LES REPORTS DE PLAFONDS DE REMBOURSEMENT POUR LES SOINS DENTAIRES ET L'OPTIQUE ?

Le principe de calcul est un plafond de dépense annuel, dont vous pouvez reporter le solde non utilisé d'année en année, pour un cumul maximum au terme de 3 années civiles. Donc vous ne pourrez bénéficier d'un plafond de dépenses maximum qu'au terme de 3 années civiles si vous n'avez pas utilisé de prestations durant la période et seulement si vous avez bénéficié d'une période d'assurance complète pendant ces 3 années civiles.

Si votre couverture débute ou cesse en cours d'une année civile (janvier à décembre), une réduction prorata temporis s'applique aux plafonds cumulés

Exemple : si votre couverture d'assurance débute en juillet 2021 et cesse en juin 2024, votre report de plafond débutera en prorata de l'année 2021 : 6/12e de plafond en 2021, 12/12e de plafond en 2022, 12/12e de plafond en 2023 soit un plafond total proratisé de 30 mois et non pas 36 mois.

Le montant disponible est consultable sur myUNIQA.CH dans le menu « plus de services ».

Nos collaborateurs sont à votre disposition pour vous aider et vous pouvez vous renseigner soit au Help Desk sur le site du CERN soit à notre siège à Genève.

MYUNIQA.CH : ENQUÊTE DE SATISFACTION SUR MYUNIQA.CH

Il y a un peu plus d'un an, nous avons lancé le nouveau portail myUNIQA.ch qui a rencontré un succès immédiat et durable.

Nous sommes engagés dans une démarche d'amélioration continue pour optimiser les fonctionnalités de myUNIQA.ch afin de rendre le meilleur service possible aux utilisateurs.

Nous voulons connaître votre retour d'expérience sur myUNIQA.ch et nous vous donnons rendez-vous dans les prochaines semaines pour l'enquête de satisfaction.

Répondez nombreux, cela ne vous prendra que quelques minutes. Votre avis nous intéresse !

Votre équipe UNIQA GlobalCare



¹Le bonus de remboursement s'applique si vous consultez un médecin, achetez vos médicaments, ... dans un des Etats membres du CERN où les soins sont moins chers (tous les Etats membres, sauf le Danemark, la Norvège et la Suisse).



GRIPPE SAISONNIÈRE : COMMENT SE PROTÉGER

La grippe est une maladie virale qui entraîne une infection respiratoire. C'est en hiver que le virus de la grippe se propage le plus. Le présent article donne des informations permettant de mieux comprendre le virus de la grippe et de limiter le risque d'être infecté et de tomber gravement malade.

Lorsqu'une personne infectée tousse, éternue ou parle, le virus se propage dans l'air sous forme de gouttelettes. Le virus peut s'attraper en inhalant ces gouttelettes, mais aussi en touchant un objet contaminé. Les personnes infectées par le virus sont davantage contagieuses un jour avant l'apparition des premiers symptômes, mais elles peuvent encore transmettre le virus jusqu'à cinq jours après le début des symptômes.

La plupart des infections grippales guérissent sans complications en deux semaines ; les personnes âgées de plus de 65 ans ont cependant plus de mal à se défendre contre le virus car elles ont un système immunitaire plus faible. Les femmes enceintes, les jeunes enfants et les personnes dont le système immunitaire est fragilisé, comme les diabétiques et les personnes atteintes de cancer, font également partie des groupes à haut risque. Les symptômes sont multiples : toux sèche, fièvre, douleurs musculaires, maux de tête, fatigue et manque d'énergie.

LE VIRUS

Il existe quatre types de virus de la grippe (influenza) : A, B, C et D. À l'heure actuelle, seul le virus grippal de type A peut provoquer des pandémies. Lorsqu'une personne est infectée par le virus de la grippe, son système immunitaire attaque le virus au moyen d'une armée de cellules. Pour coordonner cette réponse immunitaire, les cellules intervenant dans ce processus doivent communiquer entre elles. Pour ce faire, elles libèrent un ensemble de protéines, appelées cytokines, qui agissent comme des messagers chimiques. Bien qu'essentiels au système immunitaire, ces messagers provoquent également de nombreux symptômes d'infection comme la fièvre et les douleurs musculaires ; si ces effets secondaires peuvent être désagréables, ils indiquent qu'une attaque coordonnée efficace contre le virus est en cours. Ainsi, dans un cas grave de grippe, la production de cytokines deviendra incontrôlable et l'organisme ne cessera de produire davantage de cellules immunitaires et de libérer davantage de cytokines pro-inflammatoires.

CONTACT & LIENS UTILES

<https://chis.cern/>

Informations générales, procédures, formulaires, Règlement du CHIS et autres documents officiels

MyUNIQA.ch

Vos remboursements, décomptes périodiques, cartes et attestations d'assurance

Horaires des bureaux - UNIQA

CERN, Bâtiment principal (63/R-001)

Ouvert : du lundi au vendredi de 9 h à 13 h, et également le mardi et le jeudi de 14 h à 16 h

En ville : Avenue de la Praille 26, CH - 1227 Carouge

Ouvert : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

PRÉVENTION

Pour nous protéger et protéger les autres, il convient d'adopter les mesures suivantes, lesquelles se sont avérées efficaces pour limiter la propagation des infections virales :

- Se laver fréquemment les mains à l'eau savonneuse pendant au moins 20 secondes
- Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche
- Se couvrir la bouche quand on tousse ou éternue
- Nettoyer les surfaces
- Éviter la foule
- Éviter toute personne malade. Si vous ne vous sentez pas bien, restez chez vous au moins 24 heures après que la fièvre soit tombée ; vous diminuez ainsi les risques de contamination.

En outre, il est important de garder à l'esprit la possibilité de se protéger grâce au vaccin annuel contre la grippe.

LE VACCIN

Chaque année, un collège international d'experts examine attentivement la composition des souches vaccinales et formule ensuite les recommandations correspondantes. Après la vaccination, il faut compter environ deux semaines pour que l'être humain développe une réponse immunitaire adéquate et soit protégé. La protection conférée par le vaccin ayant tendance à diminuer au fil des mois, la plupart des pays commencent leur campagne de vaccination au début de l'automne, dans l'espoir de parvenir à une immunité maximale de la population au moment du pic de la saison de la grippe. En règle générale, on estime que le vaccin est efficace à 30-60 % pour les trois différentes souches de virus de type A (H1N1, H3N2) et B. Le vaccin n'étant pas efficace à 100 %, il convient de continuer à observer les mesures de prévention décrites ci-dessus, et ce même une fois vacciné.

La grippe saisonnière est une maladie respiratoire virale courante, très contagieuse et potentiellement grave ; la vaccination annuelle est le moyen le plus efficace de s'en protéger.

Pendant la pandémie de Covid-19, le Covid-19 et la grippe peuvent se propager en même temps. Pour assurer une protection optimale durant le pic de la saison de la grippe, il est conseillé de se faire vacciner contre la grippe en parallèle. Il faut éviter de se faire vacciner contre la grippe dans les 14 jours qui suivent la vaccination contre le Covid-19 ; consultez votre médecin en cas de doute.

Comme l'année dernière le Service médical du CERN et le CHIS proposent la vaccination contre la grippe. Pour plus d'information (dates, lieux, RDV) veuillez consulter les sites internet d'HSE et du CHIS

UNIQA est à votre disposition pour tout renseignement

Tél. : +41 (0)22 718 63 00 ou 72730 depuis le CERN

Courriel : uniqa@cern.ch

Une boîte aux lettres «UNIQA» pour déposer vos demandes de remboursement est à disposition à l'extérieur du site, dans le bâtiment 33-Réception des visiteurs

SHIPID SERVICE

Toutes les questions concernant la Déclaration d'assurance maladie et de revenus professionnels du conjoint (SHIPID) ou vos cotisations complémentaires doivent être adressées à :

chis.shipid@cern.ch

IMPRESSUM

Éditeur : Carmelo Saitta,
Président du CHIS Board
CERN, 1211 Genève 23
<http://cern.ch/chis>